

Assemblée Générale Extraordinaire du MRAP du 22 octobre 2011

Lettre du Bureau Exécutif relative à l'organisation de l'Assemblée Générale

Paris, le 18 Septembre 2011

A l'attention des Présidents, Secrétaires et Trésoriers

Cher(e)s ami(e)s,

Pour faire suite à notre courrier de juillet 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire du MRAP se tiendra

le samedi 22 octobre 2011 de 9 heures à 17 heures
à la Bourse du Travail de Paris – salle Jean Jaurès –
3, rue du Château d'Eau – 75010 Paris – métro République

Accueil des délégués et vérification des mandats

Election du Bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire et du groupe de travail sur les statuts et règlement intérieur

Ordre du jour :

- modifications des Statuts du MRAP et du Règlement Intérieur

Discussion sur les statuts et le règlement intérieur sur la base du document ci-joint, document en l'état de la réflexion dans le Mouvement ;

Celui-ci sera enrichi par les débats de l'Assemblée du 22 octobre. Le groupe de travail se réunira pour intégrer les modifications et soumettre la version définitive au vote.

16 heures : vote des Statuts et du Règlement Intérieur.

Pendant les travaux du groupe de travail, nous proposons de discuter sur le racisme d'Etat (Guéant, Hortefeux, l'extrême droite...).

Participation à l'AG :

- 1) L'A.G. nationale est préparée par les AG locales et départementales
- 2) L'A.G. est ouverte à tous les délégué(e)s des CL, FD et commissions (avec voix délibérative et droit de vote), ainsi qu'aux adhérent(e)s (avec voix consultative mais sans droit de vote)
- 3) Peuvent voter lors de l'AG : les délégué(e)s de droit, membres du CA, ainsi que les délégué(e)s élus(e)s localement suivant la répartition figurant au point 5 et les délégué(e)s des commissions
- 4) Les délégué(e)s doivent être à jour de leurs cotisations 2010 et 2011.

5) Répartition des délégué(e)s :

a) CL et FD :

- 1 délégué(e) pour 3 à 9 adhérents
- 2 délégué(e)s de 10 à 24 adhérents
- 3 délégué(e)s de 25 à 39 adhérents
- et un(e) délégué(e) supplémentaire par tranche de 15 adhérents.

b) commissions nationales permanentes retenues par le CA et qui se sont réunies :

- deux délégué(e)s par commission.

Les noms des délégués des CL/FD doivent être envoyés **par mail/fax/courrier postal aux deux adresses suivantes** : secretariat-direction@mrap.fr et direction@mrap.fr au plus tard le mardi 18 octobre à minuit.

Détails pratiques :

Le MRAP prendra en charge, à titre exceptionnel, une partie des frais de déplacement des délégués résidant au-delà de 200 Km. de Paris quelque soit le mode de transport :

- De 200 à 500 Km de Paris : 20 euros par délégué (e)
- Au-delà de 500 Km de Paris : 30 euros par délégué (e).

Justificatif de voyage :

Il faudra impérativement faire parvenir un justificatif de voyage :

- billets SNCF,
- facture d'achat de carburant.

Remboursement :

Pour faciliter le remboursement, merci de bien vouloir envoyer une note de frais avec le nom et l'adresse

- du/de la délégué(e)
- ou du comité
- ou de la personne

qui a engagé les frais.